



# SEINE BASSÉE

## Lettre d'information

N°6 - Septembre 2024

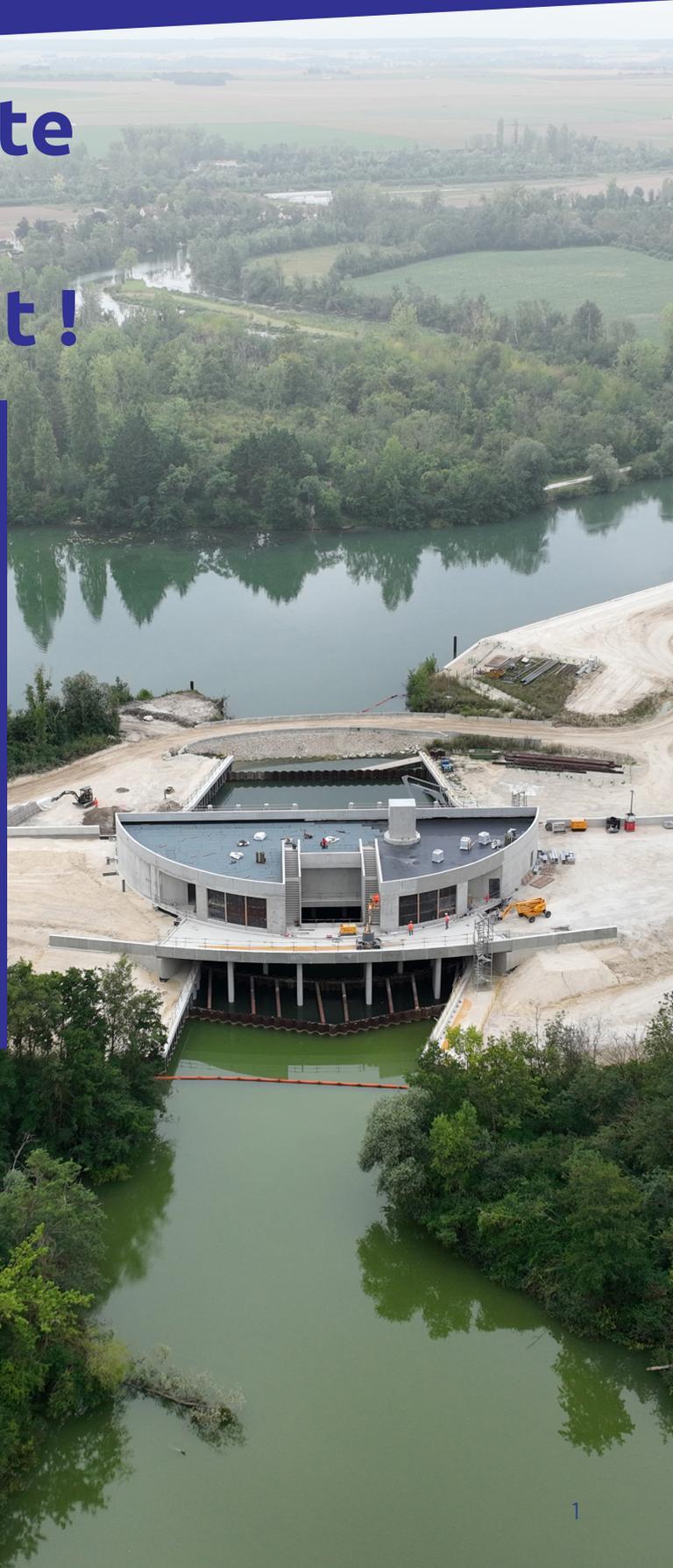
# La livraison du site Seine Bassée, c'est pour bientôt !

Depuis octobre 2022, les équipes de Seine Grands Lacs, des maîtres d'œuvre et des entreprises de travaux travaillent sans relâche chaque jour sur ce projet crucial de lutte contre les inondations du bassin amont de la Seine. En deux ans, le chantier du casier pilote a avancé de façon spectaculaire. Le gros œuvre de la station s'est achevé au printemps 2024 et les travaux de second œuvre sont en cours de finalisation.

À quelques semaines de la fin des travaux, projetons-nous dans le futur site et revenons ensemble sur les fondamentaux du projet : la fin des travaux et la mise en eau test, le fonctionnement, l'exploitation et l'entretien du site, le devenir des sites restaurés... L'occasion pour nous de répondre de nouveau à vos questions en toute transparence.

Je vous souhaite une bonne lecture !

**Patrick OLLIER, ancien ministre,**  
*Président de Seine Grands Lacs,*  
*Président de la Métropole du Grand Paris,*  
**et l'équipe projet Seine Bassée**



## Bientôt la fin des travaux !

Après deux ans de travaux menés tambour battant, le chantier du site pilote Seine Bassée touche à sa fin. Alors que les derniers travaux sont en cours de réalisation, les équipes de Seine Grands Lacs préparent une nouvelle phase importante du projet, la mise en eau test du site. Dernière étape avant la mise en service effective de cet ouvrage qui pourra réduire jusqu'à 15 cm le niveau de la Seine en cas de crue majeure, en complément de l'action des quatre lacs-réservoirs situés plus en amont.

### Des travaux achevés à 95%

Le marathon continue pour les équipes de Seine Grands Lacs, des maîtres d'œuvre, de l'OPC (coordinateur des interfaces entre les entreprises et du calendrier général des travaux) et des entreprises travaux.

Suite à l'achèvement du toit de la station de pompage en juin dernier, les entreprises en charge des travaux de second œuvre et des équipements ont pu investir les lieux : installation du poste de contrôle-commande et de la supervision, réalisation des réseaux internes (électricité, ventilation, eau), etc. Moment fort et emblématique du chantier : la livraison et l'installation des huit pompes de la station de pompage principale dès fin mai !

Concernant les digues, les travaux de terrassement ont été ralentis du fait des mauvaises conditions climatiques de ces derniers mois. Néanmoins, ils sont en cours de finalisation.

Enfin, les travaux ambitieux en faveur de la biodiversité engagés dans le cadre des mesures compensatoires et de valorisation écologique, couvrant 120 ha, ont, eux, été réalisés à plus de 85 %.

### Cap sur la mise en eau test !

Prévue en fin d'année, la mise en eau test se déroulera une fois l'ensemble des éléments essentiels de l'ouvrage achevé, sur environ cinq semaines.

Elle se déroulera en 7 phases :

- Phase 1 : Pré-alerte à H-48 heures de la Préfecture et de Seine Grands Lacs auprès des communes, des propriétaires, des exploitants et des autres acteurs concernés. Activation des procédures de sauvegarde de la faune (effarouchement, etc.).
- Phase 2 : Alerte à H-24 heures : ordre d'évacuation du site par la Préfecture et Seine Grands Lacs via leurs outils d'alerte respectifs (FR Alert, SMS, sirène sur véhicule, etc.). Accès interdit au site et au stationnement sur les parkings de l'entrée principale.
- Phase 3 : Remplissage du site : phase étalée sur quinze jours, avec un palier à mi-hauteur pour évaluer le comportement de l'ouvrage et les impacts sur l'environnement extérieur.
- Phase 4 : Stockage : durée de deux semaines. Durant cette période, divers contrôles seront effectués par Seine Grands Lacs (fonctionnement des ouvrages annexes, vérification des niveaux de la nappe...).
- Phase 5 : Vidange : après vérification des consignes relatives à la restitution de l'eau, vidange du casier en une seule phase, avec un débit de 21 m<sup>3</sup>/s.



Installation des pompes de la station principale - Mai 2024 - ©SGL

- Phase 6 : Post-vidange : avant toute réouverture du site, une inspection des terrains sera réalisée, avec l'appui des autorités et services concernés. Des opérations de nettoyage et de réparation seront organisées par Seine Grands Lacs pour permettre la remise en état du site dans les plus brefs délais.
- Phase 7 : Réouverture du site : à l'issue des différents contrôles, et si ceux-ci sont conformes, le site sera rouvert aux propriétaires et usagers.

A noter que durant les phases 1, 2, 3 et 6, un Poste de Commandement Opérationnel sera activé sur site. Il sera dirigé par un membre du corps préfectoral et regroupera l'ensemble des acteurs compétents dans la gestion de la mise en eau test. Un plan ORSEC de site qui définit les missions des différents acteurs lors du fonctionnement du site pilote sera également testé lors de cette mise en eau test.

Par ailleurs, durant toute la durée de l'opération, un contrôle du niveau de l'eau dans les communes situées à proximité sera assuré grâce à la surveillance périodique des piézomètres extérieurs au site pilote.

## Une réouverture prévue par la suite

Une fois la mise en eau test achevée, l'accessibilité du site sera conditionnée à sa remise en état : travaux de nettoyage, travaux de reprise des chemins, etc. Ensuite, le site sera de nouveau ouvert et accessible à tous.

Habitants et visiteurs pourront alors se promener sur le haut de la digue, permettant également d'accéder aux bords de Seine qui seront eux aussi aménagés. De même, toutes les activités de loisirs qui existaient avant les travaux, pêche, chasse et promenade (piétons et vélos), seront de nouveau possibles en dehors des périodes de remplissage.

## VRAI / FAUX ?!

### Que pourra-t-on faire ou ne pas faire à La Bassée une fois les travaux finis ?

#### On pourra se promener sur la crête de la digue.

**VRAI !** La crête de la digue sera accessible aux piétons et cyclistes sur une longueur de 7,6 km. La digue permettra également d'accéder aux bords de Seine, qui seront eux aussi aménagés pour se promener et se détendre sur site. Des pontons et des belvédères seront aussi installés sur les étangs de Châtenay et de Chancelard (Egigny). Par ailleurs, cette digue a été conçue pour être parfaitement intégrée dans le paysage. Recouverte de plantes locales, elle a aussi vocation à devenir un véritable support de développement écologique. D'une hauteur moyenne de 2,5 m et de faible pente, elle pourra être franchie par les animaux, notamment lors des mises en eau. Certaines espèces pourront également se réfugier sur ses berges lors de la mise en eau. Enfin, les fondations de la digue dans les plans d'eau seront favorables au développement d'une riche végétation aquatique.

#### Je suis propriétaire d'un terrain au sein du site, je ne pourrai plus exercer mes activités.

**FAUX !** En tant que propriétaire et occupant de terrains de l'espace endigué, vous conservez votre droit de propriété et d'usage des parcelles. En effet, le fonctionnement du casier ne nécessite pas d'acquiescer les terrains situés à l'intérieur de l'espace endigué, dans la mesure où ils ne sont pas concernés directement par un aménagement (hydraulique ou écologique).

Hors période de crue et de remplissage, vous pourrez donc poursuivre vos activités. Les accès principaux pour rejoindre les terrains situés dans l'espace endigué demeurent et seront ainsi préservés à l'issue des travaux.

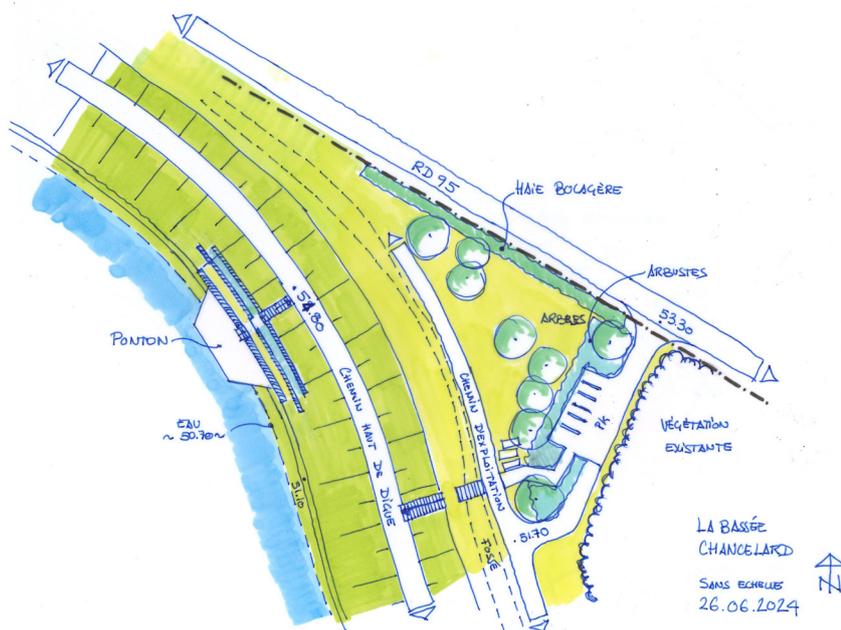
#### Je pourrai continuer de pêcher ou de chasser sur site.

**VRAI !** Toutes les activités de loisirs qui existaient avant les travaux sur le site, pêche, chasse et promenade (piétons et vélos), seront de nouveau possibles en dehors des périodes de remplissage.

#### Je pourrai circuler librement en voiture au sein du site.

**VRAI ET FAUX !** Les propriétaires et usagers pourront continuer d'emprunter les chemins internes du site, comme aujourd'hui, mais ils ne pourront pas circuler sur les digues. Le haut de ces dernières sera, quant à lui, ouvert à la circulation publique des piétons et vélos, hors période de fonctionnement en crue.

Lors d'un remplissage du casier (en cas de crue), les barrières situées devant les entrées permettant de passer sur la digue (entrées RD95 et RD75) seront fermées pour en interdire l'accès.



# 5 QUESTIONS SUR...

## L'exploitation future de l'ouvrage

Seine Bassée est le cinquième ouvrage géré par Seine Grands Lacs. Comme pour les quatre grands lacs-réservoirs qu'il gère déjà depuis plus de 70 ans en Champagne et dans le Morvan (les lacs du Der, d'Orient, d'Amance-Temple et de Pannecière), l'établissement assurera sur le long terme l'exploitation, l'entretien et la maintenance des ouvrages du site : la digue de 7,6 km, les stations de pompage, les ouvrages hydrauliques mais également les sites écologiques restaurés.

Pour en savoir plus, rencontre avec une partie des futurs exploitants du site : Philippe Guiraud, Responsable d'exploitation Seine Bassée, Marc Delannoy, Directeur des aménagements hydrauliques, et Emeline Amblard-Henry, Cheffe du service gestion des ouvrages.



Philippe Guiraud, Responsable d'exploitation Seine Bassée / © SGL

### Une fois mis en service, comment sera exploité le site ? Sur quel périmètre ?

**M.D.** Tout d'abord, il faut rappeler que Seine Grands Lacs gère des ouvrages de protection contre les inondations depuis les années 1930-1940. C'est notre mission historique. Nos quatre lacs comptent ainsi parmi les plus grands lacs artificiels d'Europe avec : 830 millions de m<sup>3</sup> de capacité de stockage (soit 215 000 piscines olympiques), 9 940 ha de surface totale, 67 km de canaux et 40 km de digues. Seine Bassée deviendra le cinquième ouvrage géré par Seine Grands Lacs et bénéficiera de toute l'expertise acquise par l'établissement depuis quasiment une centaine d'années. Aussi, sur les 140 agents que compte le syndicat, les 2/3 œuvrent quotidiennement au sein de la Direction des aménagements hydrauliques, dédiée à l'exploitation, à l'entretien et au contrôle des ouvrages hydrauliques.

**P.G.** En effet, c'est important de la rappeler ! Pour répondre à la question, le périmètre d'exploitation du site comprend les digues, les ouvrages hydrauliques, dont la station de pompage principale, mais aussi les espaces naturels restaurés.

### Son exploitation va-t-elle différer de celles des lacs ? Si oui, quelles sont ses spécificités ?

**E.A-H.** Sous l'aspect « technique », le fonctionnement de l'ouvrage diffère bien de celui des quatre lacs. Même s'il sera surveillé au quotidien, son remplissage sera lui plus occasionnel, contrairement aux lacs. Les technologies mises en place, avec la station de pompage par exemple, sont aussi spécifiques à cet ouvrage et nécessitent une montée en compétence particulière. Le maintien des propriétés foncières privées à l'intérieur du site apporte également une singularité atypique.

**M.D.** Toutefois, l'exploitation du site sous l'aspect « hydraulique » sera similaire à celle des autres sites, à savoir qu'elle sera essentiellement guidée par un règlement d'eau et des consignes d'exploitation. Une des autres spécificités du site est qu'il comporte de nombreux espaces naturels restaurés, espaces dont l'entretien fait l'objet de plans de gestion spécifiques.

### Une équipe dédiée sera-t-elle présente sur place au quotidien pour exploiter et entretenir le site ?

**P.G.** Oui, une équipe d'exploitation restreinte de deux personnes, dans un premier temps, sera à demeure. Des agents d'exploitation et d'entretien des lacs d'Orient et d'Amance-Temple, situés dans l'Aube, viendront également en renfort pour les opérations d'exploitation et de maintenance plus compliquées et/ou techniques, ainsi que pour les mises en eau sur le périmètre des digues, des ouvrages annexes et de la station de pompage. Par ailleurs, l'exploitation des espaces naturels restaurés sera assurée par des équipes spécialisées.

### Seine Grands Lacs contrôle la sécurité des ouvrages hydrauliques de ses lacs par le biais de mesures extrêmement strictes, en conformité avec les règlements en vigueur. Quelles vont être ces mesures pour La Bassée ?

**E.A-H.** On retrouvera sur ce site des dispositifs de contrôle des ouvrages (piézomètres, pointes topographiques, fibre optique de détection des fuites...) qui feront l'objet d'un suivi continu. Par ailleurs, les vannages et les pompes feront l'objet de tests réguliers pour vérifier leur bon fonctionnement.

## Pouvez-vous nous rappeler comment fonctionnera l'ouvrage quand il sera en service, quand il écrêtera une crue ?

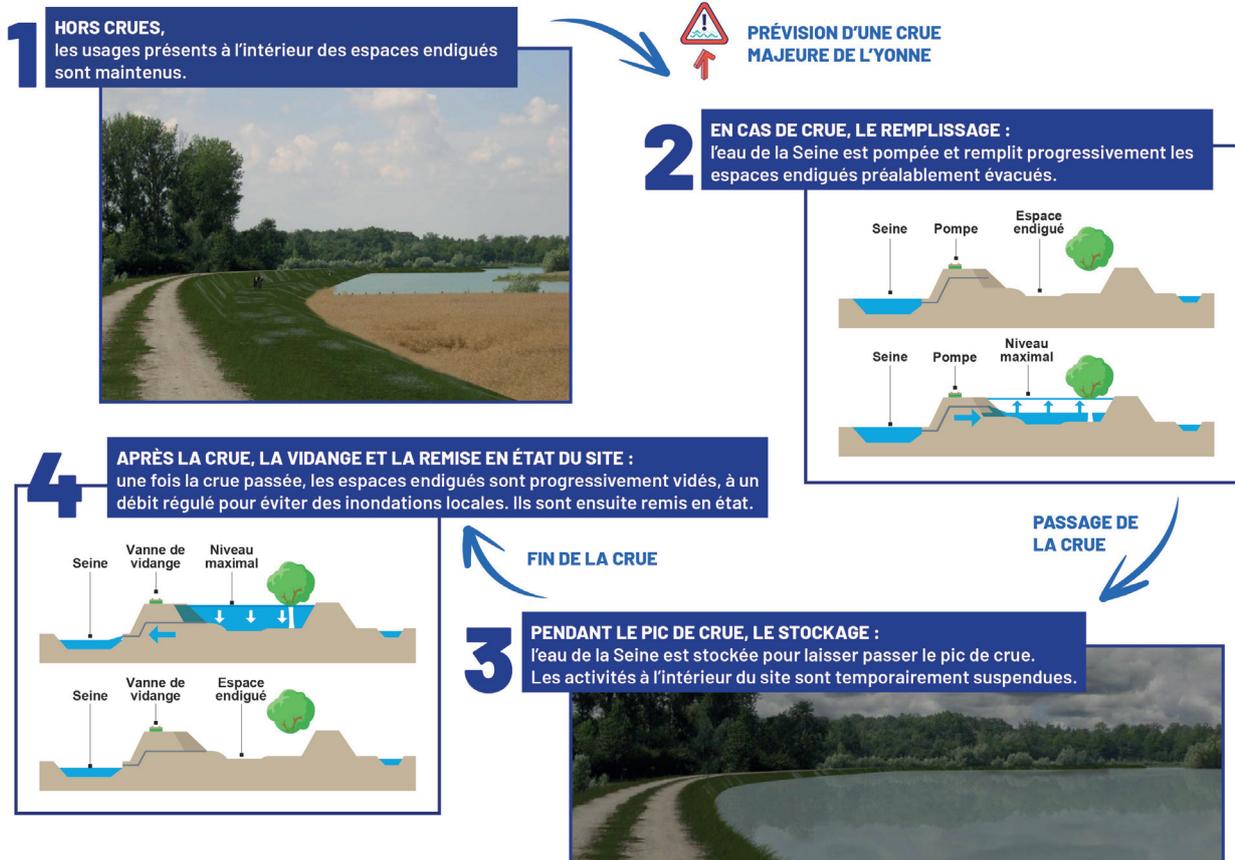
**P.G.** En cas de prévision d'une crue de la Seine, nous informerons par e-mail, SMS ou appel téléphonique, 48 heures avant, les propriétaires du site quant à une potentielle activation de l'ouvrage. Ensuite, si l'évolution de la crue confirme l'activation de l'ouvrage, une alerte les informera 24 heures avant le remplissage afin d'évacuer le site. 6 accès franchissant les digues permettront une évacuation rapide du site. Le pompage commencera ensuite en une seule fois, sur une durée fixe de 66 heures, à raison de 42m<sup>3</sup> par seconde. Les digues seront alors fermées au public, pour des raisons de sécurité et afin de faciliter la fuite des animaux. La durée de retenue des eaux variera selon les caractéristiques de la crue. Elle serait par exemple de 11 jours dans le cas d'une crue comparable à celle survenue en janvier 2018.

Par la suite, la vidange durera 4 à 5 jours. Elle se fera de manière gravitaire et à débit contrôlé (21 m<sup>3</sup>/s au maximum), afin d'éviter tout risque de débordement en aval. L'opération sera engagée lorsque le niveau de l'eau sera suffisamment redescendu à Montereau-Fault-Yonne et en amont du barrage de Marolles-sur-Seine.

La remise en état du site sera ensuite assurée par les équipes. Après la période de vidange du casier, nous contacterons chaque propriétaire pour apprécier avec eux les conséquences de l'inondation. Un état des lieux amiable sera réalisé

pour convenir des éventuelles actions à réaliser pour remettre les terrains en état. Par exemple : l'enlèvement de branches ou d'un dépôt de terre, la réparation d'une partie de clôture abîmée, l'indemnisation de plantations abîmées. En cas de désaccord sur la remise en état, nous solliciterons le recours à un expert indépendant pour arbitrer les éventuels points de discussion. L'établissement supportera l'ensemble des frais nécessaires pour la remise du terrain dans son état initial.

Les chasseurs et pêcheurs seront également indemnisés, à partir des conventions d'indemnisation signées avec les occupants des terrains ou les représentants de l'activité. La Métropole du Grand Paris, grâce au produit de la taxe GEMAPI et en lien avec Seine Grands Lacs, indemnifiera également les exploitants d'activités agricoles et sylvicoles existantes. Seine Grands Lacs désignera par ailleurs un référent pour permettre aux propriétaires et occupants de pouvoir échanger sur ces aspects et les opérations de remise en état.



## Que se passe-t-il pour les espaces écologiques restaurés ?

**Le territoire de la Bassée, vaste plaine alluviale et plus grande zone humide d'Île-de-France, a été fortement artificialisé depuis l'après-guerre. Les travaux de recalibrage de la Seine et l'exploitation des gravières ont conduit à la métamorphose du paysage et des milieux. Depuis l'abandon de l'ensemble de ces activités, un nouveau paysage s'est développé, composé d'espèces non locales et assez communes.**

**Le projet Seine Bassée poursuit ainsi un objectif de reconquête de la biodiversité locale, avec une opération de restauration écologique ambitieuse allant au-delà des mesures compensatoires réglementaires. Constituant le deuxième plus gros chantier de génie écologique en France, ces mesures s'étendent ainsi sur plus de 120 hectares comprenant l'espace endigué mais aussi cinq autres sites définis en concertation avec les associations environnementales, les usagers et les collectivités locales.**

**Alors que les travaux ont commencé en 2022, où en sommes-nous aujourd'hui ? Voit-on déjà des premiers résultats ? Comment ces espaces vont être suivis et entretenus dans le temps ?**  
**Décryptage.**

### 85% des travaux réalisés

A l'intérieur du site endigué, 85 % des travaux de mesures compensatoires ont été réalisés. Le reste le sera d'ici le second semestre 2025. A l'extérieur du site endigué, quatre sites sur cinq sont aujourd'hui terminés. Le dernier le sera dès obtention du foncier.

Pour rappel, les travaux comprennent, entre autres : la plantation de plus de 130 000 plantes semi-aquatiques et de 50 000 arbres et arbustes ; l'installation de 65 abris pour les oiseaux et chauves-souris sur la station de pompage ; l'installation de 22 radeaux végétalisés, dont 9 pour les sternes ; la création ou la restauration de prairies humides, mares et chenaux ; la création d'espaces semi-aquatiques favorables aux amphibiens et aux libellules, comme les roselières ; la création de milieux herbacés secs favorables aux reptiles, papillons, criquets et sauterelles ; la restauration de la noue d'Auvergne et l'aménagement de berges ; la création de zones de frayères à poissons...



Berges de l'étang de Châtenay : avant/après. © GE3C (en haut) / SGL (en bas)

### Des premiers résultats bien visibles et encourageants

Alors que les travaux ne sont pas encore finalisés, des premiers résultats se font d'ores et déjà voir, illustrant l'ampleur du chemin parcouru.

En premier lieu, de nombreux espaces ont été restaurés ou créés, telle que la noue d'Auvergne, changeant significativement le paysage.

En second lieu, les premières observations sur site montrent des signes encourageants quant au retour de la biodiversité. Des sternes ont ainsi été aperçues en

mai et juin derniers en train de nicher sur les radeaux installés à leur attention. De même, de nombreux amphibiens et libellules ont élu domicile dans les mares et chenaux créés. Les inventaires, prévus dès janvier 2025, permettront d'apprécier et de préciser scientifiquement ces premiers résultats visibles.

Par ailleurs, la renouée du Japon, plante exotique envahissante entièrement éradiquée à l'entrée du site en 2021 et 2022, n'est pas réapparue.



Restauration de la noue d'Auvergne : avant/après. © GE3C (à gauche) / SGL (à droite)

## Un rigoureux programme de suivi et d'entretien

La gestion et l'entretien de ces espaces naturels restaurés feront l'objet d'un programme à part, rigoureusement cadré et surveillé. Seine Grands Lacs a ainsi pris un certain nombre d'engagements pour les 30 années à venir, avec la réalisation des travaux d'entretien des sites : fauches, entretien des radeaux, rechargement des hibernaculums, arrachage des jeunes ligneux pour maintenir les espaces ouverts, curage des mares et des chenaux pour éviter qu'ils se rebouchent... Dans ce cadre, l'entretien de certaines parcelles par éco-pâturage est actuellement étudié.

D'un point de vue scientifique, les espaces restaurés seront suivis sur 30 à 50 ans, selon des protocoles concertés et validés par les associations et les services de l'Etat lors de

la rédaction de l'étude d'impact. Un état « zéro » a ainsi été réalisé avant le démarrage des travaux afin de constituer un point de référence. Ces suivis scientifiques, qui seront réalisés par un bureau d'études reconnu en écologie, vont débuter dès 2025 en fonction des milieux afin :

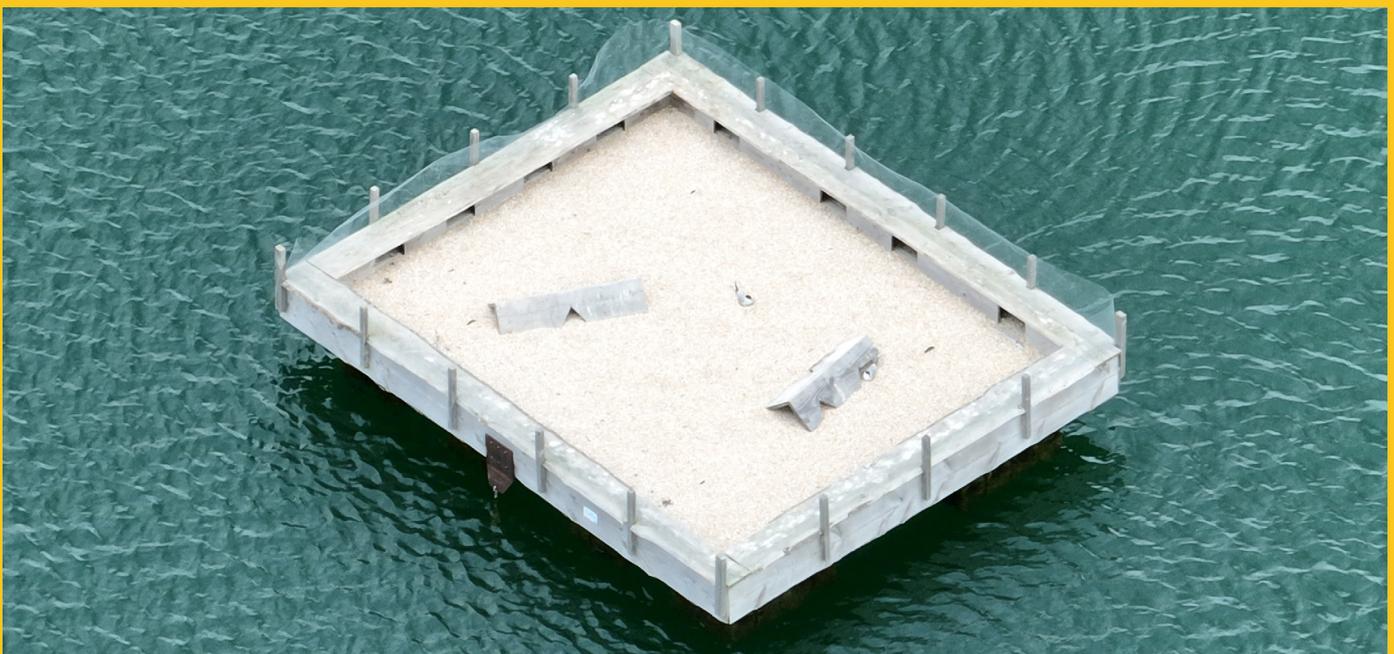
- d'évaluer les effets immédiats des mises en eau (remplissage/vidange) ;
- d'évaluer l'efficacité des mesures compensatoires et d'accompagnement et leurs effets à long termes sur les écosystèmes sur 30 à 50 ans (50 ans pour les habitats forestiers).

## Un lieu de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Avec la mise en place de panneaux pédagogiques sur certains sites expliquant aux promeneurs les tenants et aboutissants des travaux de génie écologique réalisés, Seine Grands Lacs souhaite faire de la Seine Bassée un lieu de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. A l'instar de ce qui peut être fait sur les lacs.

Des visites scolaires encadrées par des écologues pourront aussi être organisées pour sensibiliser le jeune public au respect de leur environnement.

# VU À LA BASSÉE !



### Des radeaux à sternes qui ont la cote !

Des sternes et des oeufs ont été vus en mai et juin derniers sur les radeaux installés sur le site.  
*Photo prise sans dérangement pour la faune.*

## City stade de Châtenay-sur-Seine : l'avez-vous testé ?

Depuis peu, Châtenay-sur-Seine accueille un tout nouveau terrain multisports qui permet aux petits et aux grands de pratiquer ensemble différentes activités : tennis, basket, handball, badminton, volley, football et athlétisme. Inauguré le 23 juin dernier, cet équipement a pu voir le jour grâce à un accord de compensation contractualisé entre la commune et Seine Grands Lacs suite à la nécessaire destruction de l'ancien terrain de football du fait des travaux du site pilote.

## Une visite de chantier pour les élus de la communauté de communes de la Bassée Montois

Le Président de la communauté de communes de la Bassée-Montois, Roger Denormandie, et un grand nombre de Maires du territoire ont pu de nouveau visiter le chantier du site Seine Bassée le 3 juillet dernier. L'occasion pour les édiles de constater l'ensemble des avancées des travaux et de découvrir en détail la station de pompage.



Vue du site Seine Bassée - Juillet 2024 © SGL

# SEINE GRANDS LACS VOUS RÉPOND

### Quand pourrai-je voir le site fini ?

Au printemps, une fois les derniers travaux d'aménagement et d'enherbement finalisés et le site remis en état suite à la mise en eau test.

### Pourrai-je visiter le site ?

Si vous habitez l'une des communes riveraines du site, nous vous donnons RDV le 12 octobre, pour une nouvelle journée portes ouvertes. D'autres visites, à destination de toutes et tous, seront organisées au printemps 2025.

### A qui puis-je poser des questions ?

Vous pouvez poser toutes vos questions en envoyant un mail à : [eptb@seinegrandslacs.fr](mailto:eptb@seinegrandslacs.fr).

**Des questions sur le projet ? Envoyez votre question à [eptb@seinegrandslacs.fr](mailto:eptb@seinegrandslacs.fr) ; nous y répondrons dans le prochain numéro !**

## À vos agendas !

### 12 OCTOBRE 2024 - JOURNÉE PORTES OUVERTES

Réservées aux habitant.e.s de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Egligny, La Tombe, Mousseaux-les-Bray et Bazoches-les-Bray. Sur inscription auprès de votre Mairie.

Avec le soutien financier de :

Lettre éditée par Seine Grand Lacs . Septembre 2024 /  
Direction de la publication : Patrick OLLIER, Président /  
Rédacteur en chef : Baptiste BLANCHARD, DGS /  
Réalisation : service communication Seine Grands Lacs /  
Crédits visuels : © Seine Grands Lacs  
Ne pas jeter sur la voie publique.

